



Déduction des travaux votés en copro ?

Par **electrode**, le 19/05/2013 à 23:38

bonjour

Je voudrais savoir si
les travaux que je paie et commandés par le syndic,
que celui-ci me fait parvenir dans mes appels de charges
(où sont mélangés donc, travaux exceptionnels et appels de charges habituels)
peuvent être déduits de ma déclaration foncière 2044 ?

Merci !!!

Par **amajuris**, le 19/05/2013 à 23:42

bsr,
à quel titre voulez-vous déduire ces charges ?
les charges de copropriété ne sont pas déductibles.
cdt

Par **electrode**, le 19/05/2013 à 23:47

d'accord,
mais étant donné que ce sont des travaux
de réfection, je me dis qu'on pouvait peut être les déduire...